

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00705

Numéro SIREN : 428 268 023

Nom ou dénomination : DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/005005

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE SAINT-ETIENNE**

Date : 26/06/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/005005**
n° de gestion : **1999B00705**
n° SIREN : **428 268 023 RCS Saint-Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 26/06/2020
à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
1 Cours Antoine Guichard 42000 SAINT-ETIENNE

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels





Distribution Casino France

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Distribution Casino France

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Distribution Casino France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Distribution Casino France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 22 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Note 10 - Immobilisations incorporelles et corporelles » et « Note 11 - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels exposent les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des actifs immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et contrôlé que ces notes de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre société.

Nous avons examiné la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et le caractère raisonnable des évaluations en résultant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 22 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les



informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Yvon Salaün

Alexis Hurtrel

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

Compte de Résultat

en millions d'euros	notes	2019	2018
Chiffre d'affaires, hors taxes	3	8 197,2	8 997,8
Prix de revient des ventes	4	(6 238,1)	(7 001,2)
Marge commerciale		1 959,1	1 996,6
% du CA HT		23,9%	22,2%
Frais de personnel	5	(866,6)	(912,4)
Autres produits et charges d'exploitation	5	(1 082,1)	(1 128,6)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6	(88,5)	(108,3)
Résultat d'exploitation		(78,1)	(152,7)
% du CA HT		-1,0%	-1,7%
Résultat financier	7	(1 501,6)	(278,3)
Résultat courant avant impôts et participations		(1 579,8)	(431,0)
% du CA HT		-19,3%	-4,8%
Participation des salariés		(1,6)	(1,8)
Impôts sur les activités courantes	9	25,8	28,5
Résultat courant après impôts et participation		(1 555,5)	(404,3)
% du CA HT		-19,0%	-4,5%
Résultat exceptionnel net d'impôts	8	(195,0)	(129,1)
Résultat net		(1 750,6)	(533,4)
% du CA HT		-21,4%	-5,9%

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

Bilan Actif

en millions d'euros	notes	2019	2018
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	10	2 677,8	2 690,5
Amortissements et Dépréciations		(482,0)	(469,8)
		2 195,8	2 220,7
Immobilisations corporelles	10	1 888,3	1 967,5
Amortissements et Dépréciations		(1 335,1)	(1 333,8)
		553,1	633,7
Immobilisations financières (a)	11	4 221,9	4 238,9
Dépréciations		(2 540,3)	(1 081,4)
		1 681,6	3 157,5
Total de l'actif immobilisé		4 430,6	6 011,9
Actif circulant			
Stocks	12	672,5	632,4
Créances clients et autres débiteurs (b)	13	667,5	942,3
Disponibilités		101,8	148,8
Total de l'actif circulant		1 441,8	1 723,5
Comptes de régularisations et assimilés (b)	14	99,7	105,8
TOTAL DE L'ACTIF		5 972,1	7 841,2
(a) dont prêts à moins d'un an		-	-
(b) dont à plus d'un an		107,7	119,9

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

Bilan Passif

en millions d'euros	notes	2019	2018
Capitaux propres	15	2 466,9	4 210,0
Provisions	16	192,5	201,6
Dettes financières	17	554,5	141,5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18	15,6	3,2
Dettes fournisseurs	18	1 291,7	1 525,5
Dettes fiscales et sociales	18	310,8	339,4
Autres dettes	18	1 113,0	1 394,4
Dettes (a)		3 285,6	3 404,0
Comptes de régularisations et assimilés (a)	14	27,1	25,6
TOTAL DU PASSIF		5 972,1	7 841,2
(a) dont à moins d'un an		2 882,3	3 403,8
dont entre un et cinq ans		430,4	0,0
dont à plus de cinq ans		0,0	25,8

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
ANNEXE COMPTABLE		

NOTE 1 – Informations générales et faits caractéristiques

1.1. Informations générales

La société constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

L'activité principale de la société est la vente de produits alimentaires ou non dans des magasins de différents formats tels que des hypermarchés, supermarchés et magasins de proximité qu'elle exploite en propre ou en franchise en France ainsi qu'une activité d'approvisionnement et/ou de franchise à l'international.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2019.

1.2. Faits caractéristiques

L'année 2019 a été marquée par le plan ROCADE initié en 2018 et consistant en la cession et la fermeture de sites déficitaires.

2019 marque aussi un tournant dans la modernisation du métier de distributeur avec le développement accéléré des outils d'encaissement automatiques (smartphone, caisses automatiques, magasins autonomes) et le lancement du nouveau programme de fidélité par abonnement « CasinoMax Extra ».

NOTE 2 – Règles et méthodes comptables -

Les comptes annuels au 31/12/2019 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont :

- Les hypothèses retenues dans l'évaluation des fonds de commerce et des titres,
- Les hypothèses retenues dans l'estimation des dépréciations des créances clients,
- L'estimation des engagements de retraite en ce qui concerne les hypothèses de calculs retenues,
- Les provisions pour risques et charges en considération des éléments contractuels et juridiques,

NOTE 3 – Chiffre d'affaires

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
ANNEXE COMPTABLE		

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu soit à la date de livraison de la marchandise ou lors du passage en caisse soit à la date de réalisation de la prestation.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés par les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à l'émission d'acomptes.

A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes encaissés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

en millions d'euros	2019	2018
Ventes de biens	7 903,5	8 704,1
Prestations de services	293,7	293,7
Total	8 197,2	8 997,8

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts ainsi que diverses prestations
Le Chiffre d'affaires est réalisé à 99.10% en France et 0.9% à l'étranger.

NOTE 4 - Prix de revient des ventes

en millions d'euros	2019	2018
Achats et variation des stocks	(6 209,3)	(6 940,7)
Coûts logistiques et frais de centrale d'achats	(454,5)	(470,9)
Coopérations commerciales	425,7	410,4
Total	(6 238,1)	(7 001,2)

Le montant des coûts logistiques correspond essentiellement aux prestations réalisées par la société Easydis et les frais accessoires d'achats notamment les prestations réalisées par les sociétés AMC (Achats Marchandises Casino) et par les équipes en charge des fonctions Approvisionnement et Achat.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
ANNEXE COMPTABLE		

NOTE 5 – Autres postes du résultat d'exploitation

Principes comptables

*** Frais avant ouverture (FAO) et après fermeture (FAF) des magasins**

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges l'année où l'ouverture et/ou la fermeture du magasin intervient.

5.1. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel de l'exercice sont constituées des postes suivants :

en millions d'euros	2019	2018
Salaires et traitements	(648,0)	(654,9)
Charges sociales	(210,0)	(251,7)
Intéressement	(8,6)	(5,8)
Total	(866,6)	(912,4)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), précédemment comptabilisé en réduction des « Salaires et traitements », a été supprimé et remplacé par un allègement de charges sociales.

Les effectifs moyens de l'exercice ont été les suivants : (équivalent temps plein)

	2019	2018
Cadres	2 227	2 274
Agents de maîtrise	2 604	2 790
Employés, ouvriers	19 226	20 138
Gérants supérettes	1 740	2 039
Total	25 797	27 241

5.2. Autres produits et charges d'exploitation

en millions d'euros	2019	2018
Autres achats et charges externes	(947,1)	(981,4)
Impôts, taxes et versements assimilés	(106,4)	(113,8)
Autres produits et charges	(28,6)	(33,3)
Total	(1 082,1)	(1 128,6)

Les « Autres produits et charges » comprennent notamment la production immobilisée pour un montant de 30.1M€ correspondant essentiellement à l'activation de coûts appelés « frais de concept » et « frais d'expansion » dans le cadre d'investissements liés principalement à des projets de création, de rénovation et d'extension de magasins et des coûts informatiques.

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon les postes suivants :

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

en millions d'euros	2019	2018
Achats et variation de stocks	47,7	3,9
Autres achats et charges externes	64,3	33,8
Autres charges	4,3	2,3
Frais de personnel	33,0	30,1
Impôts, taxes et versements assimilés	0,1	0,4
Dotations aux amortissements et provisions	9,7	36,5
Total	159,1	107,0

Les transferts de charges relatifs aux postes « Achats et variations de stocks », « Autres achats et charges externes » et « frais de personnel » correspondent essentiellement au reclassement en résultat exceptionnel des coûts liés aux cessions et fermetures de sites dans le cadre du plan ROCADE, à la rationalisation et la modernisation du parc de magasins et à la réorganisation des structures centrales.

NOTE 6 – Dotations nettes aux amortissements et provisions

en millions d'euros	2019	2018
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(96,2)	(106,9)
Actifs circulants	6,5	0,4
Risques et charges	1,2	(1,8)
Dotations nettes aux provisions	7,7	(1,4)
Total	(88,5)	(108,3)

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

NOTE 7 –Résultat financier

en millions d'euros	2019	2018
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des titres de participations	(1 479,9)	(276,4)
Autres charges financières	(27,3)	(9,3)
Autres produits financier	5,5	7,4
Total Résultat Financier	(1 501,6)	(278,3)

Les dotations nettes des reprises pour dépréciation des titres de participation s'élèvent à – 1 479.9 M€ en 2019 et concernent essentiellement FPLP pour -1 437.9 M€, SERCA pour -18.7M€ et TAMNIDIS pour -7.0 M€. Elles s'élevaient à -276.4 M€ en 2018 et concernaient essentiellement FPLP pour -217.6 M€ et CODIM pour -62.6 M€

En 2019, la dépréciation des titres FPLP provient de la dégradation de la situation financière de cette entité et de l'estimation des incidences de la cession de l'activité Leader Price (cf. Signature de l'accord avec Aldi France en Note 23 – Evénements postérieurs à la clôture)

Les autres produits financiers correspondent essentiellement aux distributions de dividendes : de la société FLOREAL pour 2.9 M€ (3.9 M€ en 2018) et de la société CASINO CARBURANT pour 1.5 M€ (2.4 M€ en 2018).

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

NOTE 8 –Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

en millions d'euros	2019	2018
Résultat de cessions d'immobilisations	(40,7)	(2,9)
Résultat de cession d'actifs	(40,7)	(2,9)
Dotations / reprises de provisions	6,9	(11,3)
Autres charges et produits exceptionnels	(161,2)	(114,9)
Résultat autre que cession d'actifs	(154,4)	(126,2)
Résultat exceptionnel avant impôts	(195,0)	(129,1)
Impôts	0,0	0,0
Résultat exceptionnel net d'impôts	(195,0)	(129,1)

Le résultat exceptionnel se compose principalement :

- des résultats de cession d'actifs pour -40,7 M€
- de charges et produits exceptionnels principalement liés à la rationalisation et transformation du parc de magasin proximité, à la réorganisation des structures centrales, aux coûts liés aux cessions et fermetures de supermarchés, hypermarchés et magasins de proximité pour -75,7 M€
- de coûts liés au programme de digitalisation réalisé chez Distribution Casino France (branche Hypermarchés et Supermarchés) pour -31,3 M€ Cette nouvelle stratégie de transformation de ses magasins physiques en magasins autonomes et dynamiques s'est appuyée essentiellement sur le développement de l'application Casino Max accompagné d'un effort sans précédent en termes de fidélisation des clients qui a généré des surcoûts de générosité.
- de reprises nettes pour dépréciations et provisions pour 20,6M€

Sur l'exercice 2018, les autres charges et produits exceptionnels étaient essentiellement à la rationalisation des parcs de magasins et aux frais de transformation des magasins de proximité (superettes), supermarchés et hypermarchés, à la réorganisation des structures centrales et au reclassement en résultat exceptionnel de la réappréciation du risque sur les créances douteuses en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle norme sur les instruments financiers appliqué dans les comptes consolidés.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

NOTE 9 – Impôt sur les Bénéfices

9.1. Répartition de l'impôt

en millions d'euros	2019	2018
Résultat courant	(1 579,7)	(431,0)
Participation des salariés	(1,6)	(1,8)
Résultat exceptionnel	(195,0)	(129,1)
Résultat avant impôts	(1 776,3)	(561,9)
Impôt sur le résultat courant (après participation)	25,8	28,5
Impôt sur le résultat exceptionnel	0,0	0,0
Charge ou produit d'impôt	25,8	28,5
Résultat net	(1 750,6)	(533,4)

L'impôt sur le résultat courant est constitué par le crédit d'impôt mécénat.

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est Casino, Guichard-Perrachon SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino, Guichard-Perrachon ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance. Dans ces conditions, la société comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2019 est de 2 112M€ dont 2 084M€ constaté pendant la période d'intégration.

9.2. Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 754.5 M€ et correspond principalement à l'utilisation future des déficits.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant de la provision pour amortissements dérogatoires s'élève à -36.6 M€

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
ANNEXE COMPTABLE		

NOTE 10 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

****Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds commerciaux, de parts de marché, de coûts de développement, de logiciels et de droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les fonds commerciaux et les parts de marchés ne sont pas amortis.

Le mali technique constaté lors des opérations de fusions et assimilés, est ventilé par catégorie d'actifs sous-jacents apportés.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

****Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles***

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les coûts de développement correspondent à des frais de packaging des produits à marque propre et sont amortis sur 3 ans.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Agencements terrains et parkings	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Agencements espaces verts	40 ans
Ascenseurs	25 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
ANNEXE COMPTABLE		

****Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Ces regroupements d'actifs sont définis comme suit :

- pour les hypermarchés et les supermarchés, le groupe est le magasin.
- pour la proximité, le groupe est constitué de l'ensemble des magasins du réseau.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein des réseaux, le fonds commercial est testé au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2019, concernant la valeur d'utilité, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.7% et 5.6%.

La survenance de certains événements particuliers de type fermeture, sinistre, obsolescence supérieure au taux d'amortissement, conduit, au cas par cas, à des dépréciations.

****Cessions des immobilisations incorporelles***

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la société.

10.1. Décomposition des immobilisations incorporelles

en millions d'euros	2019	2018
Fonds de commerce	2 264,9	2 181,1
Autres immobilisations incorporelles	412,8	509,4
Dépréciation des fonds de commerce	(196,9)	(194,0)
Amortissement et dépréciation des autres immobilisations incorporelles	(285,1)	(275,8)
Immobilisations incorporelles nettes	2 195,7	2 220,7

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

10.2. Variations des immobilisations incorporelles

en millions d'euros	Fonds de commerce	Droit au Bail	Autres Immo. Incorp.	Total
Au 31/12/2018	1 987,1	62,7	170,9	2 220,7
Acquisitions de l'exercice	0,5	0,0	28,2	28,6
Sorties de l'exercice (en V.N.C)	(25,9)	(4,5)	(0,2)	(30,7)
Acquisitions par voie d'apport	0,0	0,0	0,8	0,8
Diminutions par voie d'apport	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations aux amortissements	0,0	(0,0)	(17,6)	(17,6)
Reclassements et autres mouvements	109,3	0,0	(109,3)	0,0
Dépréciations	(2,9)	(3,2)	0,0	(6,1)
Au 31/12/2019	2 068,0	55,0	72,7	2 195,7

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspond essentiellement à l'acquisition ou la création de logiciels pour 27.9 M€

Les sorties de l'exercice correspondent essentiellement à la vente de différents fonds de proximité dans le cadre du passage de surfaces intégrées en franchise, à la résiliation des baux des sites de ce même format fermés définitivement, à la vente de 11 fonds de commerce supermarchés et à celle de 11 fonds de commerce hypermarchés.

La ligne reclassements et autres mouvements correspond au reclassement des malis de fusion dans la rubrique fonds de commerce auparavant présentés dans la rubrique autres immobilisations incorporelles.

10.3. Décomposition des immobilisations corporelles

en millions d'euros	2019	2018
Terrains et agencements	22,1	21,4
Amortissements	(7,8)	(7,4)
	14,3	14,0
Constructions et agencements	49,1	51,1
Amortissements	(25,9)	(25,3)
	23,2	25,8
Autres immobilisations corporelles	1 817,0	1 895,0
Amortissements et dépréciations	(1 301,4)	(1 301,1)
	515,6	593,9
Immobilisations corporelles nettes	553,1	633,7

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

10.4. Variation des immobilisations corporelles

en millions d'euros	Terrains Agencements	Construct. Agencements	Autres Immob. Corporelles	Total
Au 31/12/2018	14,0	25,8	593,9	633,7
Acquisitions de l'exercice	1,9	0,2	70,8	73,0
Sorties de l'exercice (en V.N.C)	(0,9)	(1,3)	(58,7)	(60,9)
Acquisitions par voie d'apport (en V.N.C)	0,0	0,0	0,0	0,0
Diminutions par voie d'apport (en V.N.C)	0,0	0,2	0,0	0,2
Reclassements et autres mouvements	0,1	0,0	1,5	1,6
Dotations aux amortissements	(0,7)	(1,7)	(83,2)	(85,7)
Dépréciations	0,0	0,0	(8,9)	(8,9)
Au 31/12/2019	14,3	23,2	515,6	553,1

Les acquisitions de l'exercice correspondent aux dépenses de rénovation, d'aménagement, d'ouverture et d'extension des magasins dont principalement :

- 35.8 M€ pour les hypermarchés
- 30.2 M€ pour les supermarchés
- 5.2 M€ pour la proximité

Les sorties de l'exercice s'expliquent pour l'essentiel par :

- des opérations de cessions de matériels et d'agencements de sites
- des mises hors services suite aux rénovations des magasins
- des cessions de 11 hypermarchés et 11 supermarchés

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

NOTE 11 – Immobilisations financières

Principes comptables

****Coût d'entrée des immobilisations financières***

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

****Dépréciation des immobilisations financières***

Une dépréciation des titres de participations ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour la société.

La société a procédé à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valorisation sur la base de l'actif net réévalué, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.7% et 5.6%.

11.1. Décomposition

en millions d'euros	2019	2018
Titres de participations	4 168,5	4 162,2
Dépréciations	(2 540,2)	(1 081,3)
Net	1 628,3	3 080,9
Autres titres immobilisés	0,0	0,0
Dépréciations	0,0	0,0
Net	0,0	0,0
Prêts	21,3	63,3
Dépréciations	0,0	0,0
Net	21,3	63,3
Divers autres	32,1	13,4
Dépréciations	(0,1)	(0,1)
Net	32,0	13,3
Immobilisations financières nettes	1 681,6	3 157,5

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

11.2. Variations

en millions d'euros	Brut	Amort & Deprec	Net
Au 31/12/2018	4 238,9	(1 081,4)	3 157,6
Augmentations	74,3	(1 480,0)	(1 405,7)
Diminutions	(91,3)	21,1	(70,2)
Au 31/12/2019	4 221,9	(2 540,3)	1 681,6

L'augmentation des immobilisations financières brutes est principalement due :

- à l'augmentation de capital de la société SERCA par incorporation de créances pour 19,2 M€
- à l'augmentation de capital de la société TAMNIDIS par incorporation de créances pour 7,2 M€
- à l'augmentation de capital de la société PYROG par incorporation de créances pour 3,2 M€ et en numéraire pour 1,2 M€
- à l'augmentation de capital de la société CEL par incorporation de créances pour 0,6 M€
- à l'augmentation de capital de la société BIOT Distribution pour 1,1 M€ en numéraire,
- à l'augmentation de capital de la société SUMACAS SARLAT LA CANEDA pour 0,7 M€ en numéraire,
- à l'augmentation de capital de la société SUMACAS LA TOUR BAS ELNE par incorporation de créances pour 1,0 M€
- aux différents dépôts de garanties reçus pour 23,4 M€
- au prêt versé sur 2019 au titre de l'effort à la construction pour 3,2 M€
- à l'octroi d'un prêt à SUMACAS IDF Holding pour 14,3 M€

La diminution des immobilisations financières est principalement liée :

- à la cession des titres SUMACAS BSO HOLDING à CAPDIS pour une valeur de 20,9 M€ totalement provisionnée
- à la cession des titres IGC à CASINO GUICHARD PERRACHON pour 5,3 M€
- au refinancement des prêts pour l'effort construction pour 59,6 M€
- à la TUP de la société BIOT Distribution pour 1,1 M€
- à la TUP de la société CEL pour 0,6 M€

La variation des dépréciations est expliquée en note 7.

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

NOTE 12 – Stocks

Principes comptables

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires, ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti) à l'exception du stock des magasins de proximité. La valeur de ce dernier est déterminée en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par rayon (stock initial + entrées du mois), destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat.

Une dépréciation ramène le stock à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

12.1. Décomposition des stocks

en millions d'euros	2019	2018
Stocks magasins	564,7	625,1
Dépréciations	(12,1)	(9,5)
Net	552,6	615,6
Stocks entrepôts	120,0	16,8
Dépréciations	(0,1)	(0,0)
Net	119,9	16,8
Stocks nets	672,5	632,4

Suite à la Transmission Universelle de Patrimoine à DCF les stocks entrepôts précédemment essentiellement détenus par Casino Extended Logistics figurent dorénavant dans les comptes de DCF.

12.2. Variations des dépréciations des stocks

en millions d'euros	Dépréciation des stocks
au 31/12/2018	9,6
Dotations	12,1
Apports	
Reprises	(9,5)
au 31/12/2019	12,2

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

NOTE 13 – Créances

Principes comptables

*** Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

*** Groupes et associés**

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO FINANCE vers les filiales,

- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

13.1. Décomposition

en millions d'euros	2019	2018
Créances clients et comptes rattachés	298,0	588,9
Dépréciations	(43,1)	(49,0)
Net	255,0	539,9
Autres créances d'exploitation	142,9	148,8
Dépréciations	(3,1)	(3,8)
Net	139,7	145,0
Sociétés apparentées	128,3	129,4
Dépréciations	0,0	0,0
Net	128,3	129,4
Créances diverses	155,5	139,2
Dépréciations	(11,1)	(11,2)
Net	144,4	128,0
Créances clients et autres débiteurs nets	667,5	942,3

Ces créances sont à moins d'un an pour 625.2M€ et à plus d'un an pour 42.3 M€

Dans cette rubrique sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 108.5 M€ qui se décomposent comme suit au 31/12/2019:

- clients et comptes rattachés	pour	25.2 M€ (18.3 M€ en 2018)
- autres créances d'exploitation	pour	68.0 M€ (78.6 M€ en 2018)
- créances diverses	pour	15.2 M€ (9.3 M€ en 2018).

La variation du poste « créances clients et comptes rattachés » s'explique par la diminution des créances vis-à-vis de la société Casino Extended Logistics qui a fait l'objet d'une TUP en fin d'année 2019.

13.2. Variations des dépréciations pour créances clients et autres débiteurs

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

en millions d'euros	Actifs circulants
au 31/12/2018	64,0
Dotations	14,2
Apports	
Reprises	(20,9)
au 31/12/2019	57,3

NOTE 14 – Comptes de régularisation

en millions d'euros	2019	2018
Charges constatées d'avance	99,7	105,8
Produits constatés d'avance	(27,1)	(25,6)
Comptes de régularisation et assimilés	72,6	80,2

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées de loyers, de charges locatives, de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures à celle-ci, de l'étalement, dans le cadre de l'activité de franchiseur, des budgets d'ouvertures et coûts de développement sur la durée des contrats de franchise.

Les produits constatés d'avance correspondent en majorité à des coopérations commerciales obtenues des fournisseurs et relatives à des achats sur des périodes ultérieures.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

NOTE 15 – Capitaux propres

15.1. Ventilation avant et après répartition

en millions d'euros	2019	2018
Capital	106,8	106,8
Primes		
- avant répartition	3 991,7	4 525,1
- après répartition	2 241,1	3 991,7
Réserve légale		
- avant répartition	4,6	4,6
- après répartition	4,6	4,6
Report à nouveau	0,0	0,0
Résultat de l'exercice		
- avant répartition	(1 750,6)	(533,4)
- après répartition	0,0	0,0
Provisions réglementées	114,3	106,9
Capitaux propres		
- avant répartition	2 466,9	4 210,0
- après répartition (*)	2 466,9	4 210,0

* Sous réserve de l'approbation de l'affectation du résultat de l'assemblée générale du 16/06/2020.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

15.2. Evolution des capitaux propres

en millions d'euros	2019	2018
Au 1er janvier	4 210,0	4 751,1
Résultat de l'exercice	(1 750,6)	(533,4)
Augmentation du Capital	0,0	0,0
Augmentation Prime d'Emission	0,0	0,0
Diminution Prime d'Emission (1)	(533,4)	(279,0)
Résultat : affectation N-1 (1)	533,4	279,0
Report à nouveau	0,0	0,0
Provisions réglementées	7,4	(7,7)
Au 31 décembre	2 466,9	4 210,0

(1) Perte de l'exercice N-1 affecté en diminution de la prime d'Emission.

Le capital est composé de 106 801 329 actions au nominal de 1 €

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
ANNEXE COMPTABLE		

NOTE 16 – Provisions pour risques et charges

Principes comptables

**** Indemnités de départ à la retraite***

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

**** Médailles du travail***

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

**** Primes pour services rendus - gérants mandataires***

Lors de leur départ, les gérants mandataires ayant dix ans d'ancienneté perçoivent une prime pour services rendus. Les engagements de la société à ce titre font l'objet d'une évaluation à la valeur actuelle probable des droits accumulés selon la méthode des unités de crédit projetées ; cette évaluation tient compte des hypothèses de taux de rotation des gérants, du taux d'actualisation, du taux d'augmentation des primes et du taux de mortalité.

**** Autres provisions pour risques et charges***

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

16.1. Etat des provisions pour risques et charges

en millions d'euros	au 1er janvier	Dotat.	Mouv.	Reprise (1)	au 31 décembre
Pour risques et litiges divers	58,0	39,6	0,0	(60,7)	36,9
Pour charges diverses	21,5	40,8	0,0	(25,3)	36,9
Pour primes services rendus	10,9	11,8	0,0	(10,9)	11,8
Pour indemnités fin de carrière	79,5	79,8	0,0	(79,5)	79,8
Pour médailles du travail	25,7	0,1	0,0	(0,9)	24,8
Pour I S/plus values comptables	2,1	0,7	0,0	(2,1)	0,7
Pour programme fidélité	3,9	45,0	0,0	(47,4)	1,6
Provisions	201,6	217,7	0,0	(226,8)	192,5
dont exploitation		155,1		(156,3)	
dont exceptionnel		62,6		(70,5)	
dont financier		0,0		0,0	

(1) Dont reprises de provisions devenues sans objet pour 3.0 M€ Celles-ci concernent essentiellement des reprises de provisions pour litiges.

Les provisions pour risques et litiges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), fiscale ou économique (contrefaçons...).

DCF est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et d'arbitrages avec des tiers, fournisseurs, salariés, administrations Des provisions sont ainsi constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
ANNEXE COMPTABLE		

16.2. Engagements de retraite

Provision Retraite (en millions d'euros)	Montant comptabilisé au 01/01/2019	Variation exercice	Montant comptabilisé au 31/12/2019	Ecart actuariel non compta	Engagement réel au 31/12/2019
Valeur actuarielle des engagements (A)	79,5	0,3	79,8	55,8	135,6
Actifs financiers de couverture (B)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provision (A+B)	79,5	0,3	79,8	55,8	135,6

Variation de provision	coût financier	Rendement attendu	Coût services rendus	Amortisseme nt écart actuar.	effet réduction / liquidation	Charge de l'exercice	versement actifs	remboursement actifs	Prestations versées	Variation Exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	2,3		7,4	7,9	(11,4)	6,1	0,0	0,0	(5,8)	0,3
Actifs financiers de couverture (B)		0,0				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provision (A-B)	2,3	0,0	7,4	7,9	(11,4)	6,1	0,0	0,0	(5,8)	0,3

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2019 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de la provision : 0.60%
- Taux d'augmentation des salaires : 1.00 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de mortalité : TGH05 / TGF05
- Taux de charges sociales : 35 %
- Taux de présence : taux moyen sur 2015 à 2019

16.3. Engagements de primes pour services rendus des gérants mandataires

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2019 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.60 %
- Taux d'augmentation des commissions : 1.80 %
- Table de mortalité : TGH05 / TGF05
- Taux de charges appliqués : 38%
- Taux de présence : taux moyen sur 2017 à 2019

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

NOTE 17 – Dettes financières

Dettes financières (en millions d'euros)	Degré d'exigibilité			TOTAL
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Emprunt auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours bancaires courants	124,1	0,0	0,0	124,1
Emprunts et dettes financières divers	0,0	430,4	0,0	430,4
Total	124,1	430,4	0,0	554,5

Les dettes financières diverses sont composées de dépôts, cautionnements et de deux prêts contractés avec Casino, Guichard-Perrachon pour 236M€ et Quatrim pour 164M€

Les taux d'intérêts de ces deux emprunts sont respectivement de 5.6% et 5.975%, ils seront remboursés en totalité en Janvier 2024.

NOTE 18 – Dettes

Principes comptables

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

en millions d'euros	2019	Degré d'exigibilité			2018
		< de 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15,6	15,6			3,2
Dettes fournisseurs	1 291,7	1 291,7			1 525,5
Dettes fiscales et sociales	310,8	310,8			339,4
Autres dettes	1 113,0	1 113,0			1 394,4
Dettes sur immobilisations	18,8	18,8			20,1
Sociétés apparentées	1 013,1	1 013,1			1 312,7
Dettes diverses	81,1	81,1			61,6
Total	2 731,1	2 731,1	0,0	0,0	3 262,5

La diminution des dettes fournisseurs s'explique pour partie par l'arrêt de l'activité de la société CEL.

Le total des charges à payer inclus dans les postes du bilan s'élève à 490,2 M€ et se décompose comme suit :

- Fournisseurs et comptes rattachés	241,9 M€ (223,5 M€ en 2018)
- Dettes fiscales et sociales d'exploitation	181,4 M€ (194,3 M€ en 2018)
- Dettes sur immobilisations	12,0 M€ (12,9 M€ en 2018)
- Comptes sociétés apparentées	9,3 M€ (8,1 M€ en 2018)
- Dettes diverses	45,4 M€ (49 M€ en 2018)

Le montant des effets à payer, inclus dans les dettes fournisseurs, s'élève à 9.4 M€

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
ANNEXE COMPTABLE		

NOTE 19 – Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société mère ne sont pas mentionnées. Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 20 – Engagement hors bilan

20.1. Engagements hors bilan

en millions d'euros	2019	2018
Engagements reçus	121,2	117,8
Cautions bancaires et personnelles	47,9	47,2
Nantissements	70,2	67,4
Autres	3,1	3,2
Engagements réciproques	1 133,1	519,5
Loyers	1 133,1	519,5
Engagements donnés	0,1	0,1
Cautions bancaires	0,1	0,1
Garanties diverses	0,0	0,0

Par ailleurs, Distribution Casino France bénéficie :

- d'une option d'achat sur 51% des titres de Sumacas Ile de France. Cette option est conditionnée au non exercice par FPLP d'une option d'achat qui porte sur les titres de la société mère de Sumacas Ile de France. Cette option est devenue caduque postérieurement à la clôture suite à l'exercice par FPLP de son option d'achat.
- d'options d'achat sur 51% des titres de Sumacas Holding. Cette option est conditionnée au non exercice par FPLP d'une option d'achat qui porte sur les titres de l'actionnaire majoritaire de cette société. Postérieurement à la clôture un accord est intervenu entre FPLP et l'actionnaire majoritaire en vue de l'acquisition par FPLP des titres de Sumacas Holding. Il en découlera, à l'issue de l'opération, que les options détenues par DCF seront caduques.
- d'une option d'achat sur 40% des titres de la société Aloédis, exploitant cinq supermarchés à enseigne Casino, qui est exerçable sur une période allant du 1/7/2023 au 30/09/2023. Les modalités de calcul du prix d'exercice sont basées sur une situation nette réévaluée prenant en compte une valeur de fonds de commerce calculée sur un multiple du chiffre d'affaires des 12 derniers mois. Sa valeur au 31/12/2019 est de 19,3 M€ Par ailleurs DCF a accordé une option de vente sur 40% des titres de la société Aloédis qui est exerçable sur une période allant du 1/4/2023 au 30/06/2023. Les modalités de calcul du prix d'exercice sont similaires à celle de l'option d'achat décrite ci-dessus.

20.2. Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs. Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision.

En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société

NOTE 21 – Autres informations

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

21.1. Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

21.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

21.3. Informations sur les opérations de fusions, apports et transmissions universelles de patrimoine de l'exercice

- **BIOT** : Transmission Universelle de Patrimoine à DCF de cette société propriétaire d'un fonds de commerce de supermarché. Cette opération, effectuée à la valeur comptable, a conduit à la constatation d'un mali de 1.5 M€ Celui-ci est affecté au vrai mali constaté en charge financière pour 0.7 M€ et au mali technique comptabilisé en immobilisation incorporelle pour 0.8 M€ pour la part affectée au poste « Fonds de commerce ».
- **CEL** : Transmission Universelle de Patrimoine à DCF de cette société de négoce. Cette opération, effectuée à la valeur comptable, a conduit à la constatation d'un boni de fusion d'un montant de 0.3 M€
- **VILLENEUVE** : Transmission Universelle de Patrimoine à DCF sans activité depuis la cession de son fonds de commerce en date du 26 Octobre 2017. Cette opération, effectuée à la valeur comptable, a conduit à la constatation d'un vrai mali de 2.0 M€

21.4. Information sur le Groupe consolidant

La tête de groupe est la société :
CASINO GUICHARD-PERRACHON
Société anonyme à Conseil d'Administration dont l'adresse est la suivante :

1 cours Antoine Guichard
BP306
42008 SAINT ETIENNE CEDEX 2
N° SIRET : 55450117132465

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse.

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
	ANNEXE COMPTABLE	

NOTE 23 – Evènements postérieurs à la clôture

- **Plan ROCADE**

Dans la continuité du plan de cession d'actifs amorcé en 2018, DCF a signé fin 2019 les cessions des sites de Brienne le Château, Rodez, Marmande, Béziers et La Chapelle sur Erdre avec une date de réalisation sur Janvier 2020.

Les cessions des sites de Poissy et d'Exincourt ont été signées respectivement les 8 Janvier et 26 Février 2020.

En fonction des opportunités, d'autres cessions de magasins pourraient intervenir.

- **Covid 19**

Partie de la région Asie / Pacifique, l'épidémie de Covid-19 s'est rapidement étendue au cours des premiers mois de l'année 2020 au monde entier et a poussé le gouvernement à prendre des mesures sanitaires drastiques (fermetures des écoles, confinement, restriction de circulation, fermeture des lieux publics...). Ces mesures ont un impact très significatif sur l'activité économique de la société et il est actuellement impossible de prédire la durée de ces mesures ni leur impact économique final. A ce stade, l'activité est en forte progression en raison des effets de stockage et d'un déport de la restauration individuelle et collective vers la consommation du foyer. Compte tenu des incertitudes sur l'évolution future des comportements des consommateurs et des impacts économiques de la pandémie, il est toutefois prématuré de donner une estimation de l'impact financier pour la société

- **Signature d'un accord avec Aldi France en vue de la cession de magasins et d'entrepôts Leader Price**

En date du 20 mars 2020, le groupe Casino a annoncé la signature avec Aldi France d'une promesse unilatérale d'achat en vue de la cession de 3 entrepôts et de 567 magasins du périmètre Leader Price pour une valeur d'entreprise de 735 millions d'euros (incluant un complément de prix de 35 millions d'euros, versé en cas de respect d'indicateurs opérationnels durant une période de transition). Le Groupe reste propriétaire de la marque Leader Price et continuera de la distribuer dans les autres enseignes du groupe, et auprès de franchisés en particulier à l'international.

La réalisation de cette cession interviendra après la consultation des instances représentatives du personnel et sous réserve de l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence. L'incidence estimée de cette opération a été appréhendée dans les comptes de l'exercice 2019 au travers de la dépréciation des titres FPLP (cf. Note 7 – Résultat financier).

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
ANNEXE COMPTABLE		

NOTE 24 - Liste des filiales et participations

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2019	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2019	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
						Brute	Nette					
1- FILIALES (50 % au moins de capital détenu)												
SA FLOREAL												
1 cours Antoine Guichard	950 405 928	53,5	54,2	100,00	14 377 126	99,9	53,9			807,6	- 2,3	2,9
42000 SAINT EHENNE												
SAS CASINO CARBURANTS												
1 cours Antoine Guichard	428 267 942	5,1	6,0	64,84	3 294 821	20,0	3,9			365,4	- 1,8	1,5
42000 SAINT EHENNE												
FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING												
123 quai Jules Guesde	343 045 316	1 409,9	990,6	100,00	1 409 942 412	3 725,4	1 512,0			5,9	- 689,4	-
94400 VITRY SUR SEINE												
SA CODIM2												
RN 193	400 594 412	15,0	- 2,8	100,00	2 163 216	224,7	28,2			39,8	- 17,2	
20600 FURIANI												
SAS SERCA												
1 cours Antoine Guichard	325 079 457	0,1	0,5	100,00	100 001	34,9	0,5			46,3	- 2,3	
42000 SAINT EHENNE												
BREAL												
1 cours Antoine Guichard	440 294 619	0,5	1,9	99,94	5 011	6,6	3,7			0,6	- 0,3	
42000 SAINT EHENNE												
DILUX												
1 cours Antoine Guichard	323 801 894	2,6	4,4	99,82	164 647	11,4	11,4			1,3	0,5	
42000 SAINT EHENNE												
SUMACAS MONTUSSAN												
10 Route de Lalande	824 525 315	1,6	0,3	100,00	1 633 759	2,4	0,3			4,0	- 0,5	
33450 MONTUSSAN												
ALOEDIS												
1 cours Antoine Guichard	833 618 283	0,2	11,1	60,00	92 493	4,6	4,6			75,3	2,8	0,1
42000 SAINT EHENNE												
MAXIT												
1 cours Antoine Guichard	833 618 168	4,7	4,5	99,98	4 708 544	4,7	4,7			6,2	- 0,2	
42000 SAINT EHENNE												
TAMNIDIS												
1 cours Antoine Guichard	492 170 063	0,0	0,0	100,00	1 000	7,3	0,2			2,8	- 0,3	
42000 SAINT EHENNE												
PYROG												
1 cours Antoine Guichard	414 353 102	0,0	1,3	100,00	656	5,1	1,3			0,2	0,6	
42000 SAINT EHENNE												
DIVERS					2 228 653	3,0	2,1					
TOTAL		-	-	-	-	4 150,0	1 626,8	-	-	-	-	4,5

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2019
ANNEXE COMPTABLE		

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2018	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2018	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
						Brute	Nette					
1- PARTICIPATIONS (entre 10 et 50 % de capital détenu)												
SUMACAS ILE DE FRANCE HOLDING 1, Rue Craiova 92024 NANTERRE	823 705 660	33,8	- 7,6	49,00	16 582 701	16,6	-	3,5		0,5	- 16,5	
DIS AVAL 73150 VALD'ISERE	780 112 785	0,0	0,5	36,00	576	1,3	1,3			4,7	0,1	
DIVERS					61 776	0,7	2,2					
TOTAL		-	-	-	-	18,6	3,5	3,5	-	-	-	-
1- PARTICIPATIONS moins de 10 % de capital détenu												
DIVERS					790	0,0	0,0					
TOTAL		-	-	-	-	0,0	0,0	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL		-	-	-	-	4 168,6	1 630,2	3,5	-	-	-	4,5

(*) Informations relatives au dernier exercice clos N-1.

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 106 801 329 euros
1, Cours Antoine Guichard – 42000 SAINT-ETIENNE
428 268 023 RCS ST-ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 16 JUIN 2020

(Approbation des comptes ex 2019)

(...)

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constatant que la perte de l'exercice s'élève à 1 750 555 004, euros euros, décide, sur la proposition du Président, d'affecter cette perte en totalité au compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport ».

Il est ici rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes globaux suivants

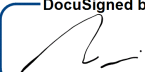
Exercices	Dividende global
2016	NEANT
2017	NEANT
2018	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Extrait certifié conforme

Par la Présidente

Madame Concettina SCHULER

DocuSigned by:

C10C6B68C8FF435...